

AVIS DES SOCIETES

Projet des résolutions

SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES -SIAME-

Siège social : Z.I. 8030 GROMBALIA.

Projet des résolutions de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques – SIAME- qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 11 juin 2010.

Première résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2009, L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, dans son intégralité, le dit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et approuve l'ensemble des conventions passées dans ce cadre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Troisième résolution :

Après avoir examiné les états financiers arrêtés au 31/12/2009 et entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, lesdits états dans leur intégralité (bilan, état de résultat, flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Quatrième résolution :

Le poste résultats reportés présente un solde de 2.318.150,870 DT.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le Résultat déficitaire de l'exercice 2009 s'élevant à (1.021.615,723) DT dans les résultats reportés :

Résultat net de l'exercice	(1.021.615,723)
Résultats reportés au 31 décembre 09	2.318.150,870
Report à nouveau	1.296.535,147

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Cinquième résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire examine et approuve, les états financiers consolidés de la société arrêtés au 31/12/2009 (bilan, état de résultat, flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs de la société quitus entier, définitif, irrévocable et sans réserves, pour leur gestion au titre de l'exercice 2009.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Septième résolution :

Compte tenu du résultat déficitaire de l'exercice clos e 31/12/2009, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de servir à titre exceptionnel des jetons de présence de 100 dinars brut par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne M. Mohamed DERBEL, Expert Comptable membre de l'OECT, pour un mandat de trois ans expirant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2012 entant que commissaire aux comptes de la SIAME.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des franchissements de seuil dans le capital de la Société et du déroulement de l'opération de rachat des actions propres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confie, autant que besoin, tous pouvoirs au représentant légal de la SIAME, pour accomplir toutes formalités d'enregistrement, de dépôt ou de publicité prescrits par la législation en vigueur concernant le procès verbal de la présente Assemblée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.